

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2012

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil mercredi, le 29 août 2012, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le maire suppléant, monsieur Alain Tétrault, les conseillers suivants :

Sylvie Robidas	siège 2
Serge Allie	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5

Absences motivées :

Jacques Madore	Maire
Benoit Roy	siège 1

tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, le maire suppléant déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2012-08-219

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Ouverture des soumissions pour l'achat et l'installation des équipements de déneigement sur le camion dix (10) roues;
4. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
5. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT SUR LE CAMION DIX (10) ROUES

ATTENDU QUE le devis a été approuvé par le Conseil municipal à la résolution 2012-08-206;

ATTENDU QUE le devis a été envoyé aux fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation des équipements de déneigement sur le camion dix (10) roues de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE les deux fournisseurs invités ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

Résolution 2012-08-220

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Serge Allie,

QUE la municipalité de Saint-Malo accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Groupe Déziel, au montant de 91 153.33 \$ toutes taxes comprises.

QUE Le Groupe Déziel est le seul responsable de fournir les équipements requis en conformité avec les Lois, règlements et brevets en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINT DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire suppléant déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 27.

Alain Tétrault, maire suppléant

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière